

CONVOCACTION ADRESSÉE LE vendredi 15 septembre 2023 par courriel

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS, Madame Delphine HARDY, Madame Caroline POISBEAU

Etaient absents excusés : Monsieur GAUTIER Alain, Monsieur Stéphane CHAULOUX

Procurations : Madame Valérie BOYER a donné procuration à *Monsieur Philippe BOYER*

Elus Votants : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Caroline POISBEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture de l'ordre du jour :

AFFAIRE GÉNÉRALE

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

URBANISME

- Désaffectation parcelle AA243 et création d'une servitude de passage

1-AFFAIRE GÉNÉRALE : Approbation du compte rendu du 22 aout 2023.

Aucune Remarque sur le compte rendu.

En revanche, les élus font remarquer qu'il y a eu quelques problèmes sur la réception de la convocation et sur l'envoi du compte rendu du cm dernier.

L'administration informe que consciente de ces dernières difficultés, la société Prosélis, prestataire de la commune a été contacté. Ils ont constaté un dysfonctionnement de la boîte mail Outlook notamment avec l'adresse gmail.

Il s'engage à régler le problème en contactant OVH, prestataire de outlook. Dans l'attente de la résolution du problème, l'envoi d'informations aux membres du conseil municipal devra s'effectuer individuellement.

Le Maire rappelle qu'à l'heure du déroulement du conseil municipal l'ensemble des élus ont pu réceptionner la convocation et le compte rendu. Il passe donc au vote

VOTE :

POUR : 13 VOIX, CONTRE : 0 VOIX, ABSTENTION : 0 VOIX

2 - URBANISME

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'échange de la parcelle Barreteau/Mairie (parcelle AA240 /242 (mairie), parcelle AA244 (Barreteau) visé par délibération du 22/08/2023, il est nécessaire de garantir un accès permanent à la propriété de Mr Barreteau.

Pour cela, il sera nécessaire de supprimer 2 places de parking situés sur la parcelle AA243.

Cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune mais son usage étant public elle fait office de domaine public.

Il convient donc de mettre en place une procédure de désenclavement qui nécessite :

- La désaffectation de l'usage public de la partie de la parcelle AA43 correspondant aux 2 places de parking
- La suppression de ces 2 places de parking
- De Créer une servitude de passage sur ladite partie de la parcelle reliée à la propriété

Cette servitude devra être mentionnée dans l'acte de propriété afin de garantir sa pérennité.



- Parcelle Commune AA 244
- Parcelle D. Barreteau AA 240-242
- Places de stationnement à supprimer

PROPOSE :

Je vous propose :

- De désaffecter une partie de la parcelle AA243 à usage public
- De supprimer 2 places de stationnement
- De créer une servitude de passage en lieu et place des 2 stationnements supprimés pour faciliter l'accès à la propriété
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Bruno GUITTENY intervient à l'aide du plan projeté (voir ci-dessus) pour présenter la situation. Il explique qu'il est nécessaire de lui garantir un passage et de lui pérenniser dans le temps cet accès.

Un échange entre élu(e) s'installe. Mr Boyer fait remarquer que sans l'échange de ces parcelles le projet commerce multiservice n'aurait pas pu se faire ou aurait été compliqué à mettre en œuvre.

Le maire et madame Hello précise qu'il aurait été judicieux en 1999 lors de l'aménagement en parking d'une partie de cette parcelle qu'elle soit recadastrée en domaine public de la commune.

Ils soulignent qu'il serait peut-être intéressant de profiter de l'aménagement pour effectuer ce reclassement.

VOTE :

POUR : 13 VOIX, CONTRE : 0 VOIX, ABSTENTION : 0 VOIX

Séance levée à : 19H22

Luc NORBERT
Maire de Cheix-en-Retz

